

POUR L'ENVIRONNEMENT, le DÉPARTEMENT agit !



AIDE HABITAT DURABLE - Plan Habitat 2020

DEMANDE DE SUBVENTION

POUR LE REMPLACEMENT DES HUISSERIES ET/OU POUR LA POSE DE VOLETS

VOLETS : PVC ALU BOIS

FENÊTRES : PVC ALU BOIS BOIS/ALU

**ATTENTION : Avis obligatoire de l'Espace INFO > Énergie sur votre projet AVANT LA SIGNATURE DU DEVIS
03 85 69 05 26 du lundi au vendredi de 9h à 12h - infoenergie@caue71.fr - www.caue71.fr**

Nom, prénom du demandeur de l'aide :

Nom, prénom du conjoint :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone fixe :

Mobile :

E-mail :

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA PRÉSENTE DEMANDE :

- La fiche technique (au verso) pour le remplacement des fenêtres (à remplir avec l'entreprise),
- Une copie du devis de l'installateur RGE⁽¹⁾,
- Attestation de la certification RGE de l'installateur,
- Les copies intégrales du dernier avis d'imposition sur le revenu de tous les occupants du logement, de la dernière taxe d'habitation et de la dernière taxe foncière (si acquisition récente, attestation notariale d'achat),
- Un RIB ou un RIP.

⁽¹⁾ liste des installateurs RGE disponible sur www.faire.gouv.fr/trouvez-un-professionnel

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je, soussigné(e) :

- sollicite, conformément à la fiche technique au verso et aux devis joints, une Aide Habitat Durable pour le remplacement des fenêtres et/ou volet,
- certifie l'exactitude de tous les renseignements indiqués,
- **m'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet (date du courrier accusant réception du dossier complet par le Département de Saône-et-Loire),**
- certifie, sur l'honneur, être en situation régulière à l'égard de la réglementation en vigueur, notamment sociale, fiscale et environnementale.

Signature

Fait à

le

Cette demande est à compléter et à renvoyer, accompagnée du devis et des pièces obligatoires, à l'adresse ci-dessous :

Maison Départementale de l'Habitat et du Logement

MDHL – ADIL 71

94 rue de Lyon – CS 20440 – 71040 MACON Cedex

ou par mail : adil@habitat71.fr

DEMANDE DE SUBVENTION

POUR LE REMPLACEMENT DES HUISSERIES ET/OU POUR LA POSE DE VOLETS

VOLETS : PVC ALU BOISFENÊTRES : PVC ALU BOIS BOIS/ALU**ADRESSE DU LOGEMENT OÙ SERONT RÉALISÉS LES TRAVAUX**

Nom, prénom :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone fixe :

Mobile :

Nombre d'habitants dans le logement :

CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT EXISTANT

Année de construction du bâtiment :

Surface habitable chauffée : m²Mode de chauffage : électricité gaz naturel propane bois fioul pompe à chaleur chaudière biomasse

autre :

CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAUX PRÉVUS**Remplacement des huisseries :**

Nombre total d'huisseries dans le logement :

Nombre d'huisseries changées :

Matériau huisseries : PVC Aluminium bois bois/AluCoef. de transmission surfacique $U_w =$ W/m².KFacteur solaire $S_w =$ W/m².K**Remplacement des volets :**

Nombre total de volets dans le logement :

Nombre de volets changés :

Matériau huisseries : PVC Aluminium boisRésistance thermique : W/m².K**IDENTIFICATION DE L'INSTALLATEUR**

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone :

COÛT DE L'INSTALLATION

ÉLÉMENTS DU DEVIS :

Montant : € HT

T.V.A. : €

TOTAL : € TTC

Aide Habitat durable du Département de Saône-et-Loire : de 20 € à 200 € (volets - huisserie)

PRÉVISION DE PROGRAMMATION :

Date de début des travaux :

CRITÈRES À RESPECTER

coefficient de transmission surfacique des fenêtres :

- Fenêtres ou porte-fenêtres
 $U_w \leq 1,3 \text{ W / m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,30 \text{ W / m}^2 \cdot \text{K}$
ou $U_w \leq 1,7 \text{ W / m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,36 \text{ W / m}^2 \cdot \text{K}$

- Fenêtres en toiture
 $U_w \leq 1,5 \text{ W / m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \leq 0,36 \text{ W / m}^2 \cdot \text{K}$

- Doubles fenêtres
 $U_w \leq 1,8 \text{ W / m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,32 \text{ W / m}^2 \cdot \text{K}$

- pour les volets : la résistance thermique additionnelle doit être $> 0,22 \text{ W / m}^2 \cdot \text{K}$

- pour les portes : $U_d \leq 1,7 \text{ W / m}^2 \cdot \text{K}$ et non éligibles aux CEE

Les remplacements des fenêtres s'entendent hors rénovation (dépose des dormants obligatoire) et excluent les fenêtres déjà en double vitrage.

Cette demande est à compléter et à renvoyer, accompagnée du devis et des pièces obligatoires, à l'adresse ci-dessous :

Maison Départementale de l'Habitat et du Logement

MDHL – ADIL 71

94 rue de Lyon – CS 20440 – 71040 MACON Cedex

ou par mail : adil@habitat71.fr